

ANALYSE

« Classes moyennes » et redistribution :
le cas français dans une perspective internationale

La situation des classes moyennes se retrouve au cœur de nombreux débats contemporains, comme les questions de pouvoir d'achat, des performances redistributives du système socio-fiscal ou plus généralement de l'insécurité économique et sociale. Dans ce contexte, la dégradation relative de leur situation au cours de la dernière décennie est régulièrement évoquée¹. Elle est parfois interprétée comme un résultat des politiques publiques et notamment comme un effet de la structure des transferts sociaux et fiscaux². Or, les classes moyennes, de par leurs revenus majoritairement issus du travail, contribuent largement au financement du système de redistribution, assurant ainsi sa viabilité.

C'est dans cette perspective que cette note propose de mesurer les effets des transferts sociaux et fiscaux sur la situation des classes moyennes sous un angle particulier. S'appuyant sur des données collectées par l'OCDE, cette étude met en évidence, en fonction du revenu des ménages, les gains obtenus par les ménages ayant deux enfants par rapport à ceux qui n'en ont aucun, une fois opérés les différents transferts.

Après une présentation des données mobilisées, cette note compare les gains supplémentaires obtenus par les ménages ayant deux enfants (par rapport aux ménages sans enfant) en France et dans d'autres pays européens (Allemagne, Grande-Bretagne, Suède, Italie). En mettant en avant certaines spécificités nationales des systèmes de redistribution, ce travail de comparaison permet de préciser quelques éléments concernant la situation des classes moyennes en France par rapport aux pays européens mentionnés.

Présentation de l'étude de cas : données disponibles et choix méthodologiques

L'étude de cas proposée est réalisée à l'aide de bases de données de l'OCDE³. Ainsi, **le périmètre de validité de cette étude est défini par les données disponibles et notamment par les hypothèses restrictives de ce modèle de l'OCDE.**

Les informations disponibles concernent des individus ayant un emploi et âgés de 18 ans à 60 ans. **Trois situations d'activité** sont envisagées : l'actif est célibataire ; il vit en couple avec une personne inactive ; il vit en couple avec un actif. Pour chacune des situations, les simulations sont réalisées dans deux cas distincts : **ne pas avoir d'enfant ou avoir deux enfants** (âgés de 4 ans et de 6 ans). Cette restriction ne permet pas d'étudier, par exemple, l'impact d'un troisième enfant qui peut se traduire, dans certains pays, par des modifications importantes des règles d'imposition et des droits à des transferts sociaux, entraînant d'éventuels effets de seuil⁴.

Le niveau de revenu des ménages est exprimé en pourcentage du revenu moyen national. L'éventail des niveaux de revenus s'étend de 1 % à 200 % du revenu moyen. Le modèle fait l'hypothèse qu'un couple biactif dispose d'au moins 67 % du revenu moyen.

¹ Voir par exemple les analyses de Louis Chauvel qui mettent en évidence un certain déclassement social de ces classes moyennes : Chauvel L. (2006), *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil. Pour une présentation plus complète – et pour une analyse sociologique critique du discours sur la crise des classes moyennes –, voir le dossier coordonné par Serge Bosc : (2007), « Les classes moyennes », *Problèmes économiques et sociaux*, n° 938-939, juillet-août.

² Certains travaux portant plus largement sur les conséquences des systèmes de transferts socio-fiscaux sur l'ensemble de la distribution des revenus montrent par exemple que, dans de nombreux pays occidentaux, les groupes médians – correspondant aux classes moyennes – sont dans de nombreux cas défavorisés par les systèmes de transferts. Voir à titre d'illustration : Förster M. et Pearson M. (2002), « Distribution des revenus et pauvreté dans la zone de l'OCDE : tendances et déterminants », *Revue économique de l'OCDE*, n° 34, vol.1.

³ OCDE (2004), *Benefits and Wages*, Pour une présentation complète, voir : OCDE (2004), *Prestations et salaires. Les indicateurs de l'OCDE*, Paris, Éditions de l'OCDE.

⁴ À titre d'illustration, on peut citer le cas de l'Italie où l'une des prestations familiales est conditionnée par le fait d'avoir trois enfants de moins de 18 ans, et le cas de la France où le troisième enfant compte pour une part dans le système fiscal.

Les données de l'OCDE prennent en compte **les transferts sociaux et les transferts fiscaux**. Les premiers regroupent les prestations d'aide sociale, les aides au logement, les allocations familiales et les prestations d'incitation au retour à l'emploi. Les prestations relatives à l'assurance-chômage sont quant à elles exclues de cette étude. Les transferts fiscaux sont considérés sous l'angle des impôts sur le revenu et des cotisations sociales payées par le salarié. Il est ainsi possible de raisonner en termes de revenu net ou de « **revenu disponible après transferts** ».

L'utilisation de ces données permet d'envisager une approche en termes de classes moyennes en les définissant en fonction du revenu moyen. Certes, les classes moyennes sont le plus souvent définies par des intervalles de déciles de revenu ou à partir du revenu médian⁵ – lequel distribue de manière égale la population, la moitié ayant un revenu inférieur au revenu médian, l'autre moitié ayant un revenu supérieur⁶. Cependant, les différences entre revenus médians et revenus moyens dans les pays européens choisis peuvent être considérées comme suffisamment modérées pour que l'utilisation de ces données ait un sens pour cette étude de cas.

La démarche choisie ici est de type déductive : elle consiste à analyser la situation des classes moyennes en partant de la conception de cette catégorie la plus large possible compte tenu des données disponibles, afin de proposer une définition éventuellement plus restreinte à partir des résultats obtenus⁷. Les données de l'OCDE portent sur une fourchette comprise entre 0 % et 200 % du revenu moyen ce qui permet de prendre en considération la grande majorité de la population dans tous les pays. **Dans cette étude de cas, on considère que les classes moyennes regroupent les ménages disposant de 50 % à 200 % du revenu moyen**, cet intervalle rassemblant la majorité de la population dans chaque pays étudié ici⁸. Les catégories sociales les plus aisées ayant des revenus moyens supérieurs à la fourchette choisie par l'OCDE, **l'étude de la situation relative des classes moyennes s'appuie alors sur une comparaison entre les ménages appartenant aux classes moyennes et les ménages les moins favorisés**, ceux qui disposent de moins de 50 % du revenu moyen.

La France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suède et l'Italie : des points communs, mais surtout des configurations bien distinctes

Les calculs effectués permettent de comparer la situation des actifs ayant deux enfants par rapport à ceux qui n'en ont pas, une fois les transferts sociaux et fiscaux effectués. Autrement dit, les graphiques ci-après donnent les gains **liés au fait d'avoir deux enfants (plutôt qu'aucun), pour trois profils de ménages (célibataire, couple monoactif, couple biactif), une fois pris en compte les revenus disponibles après transferts associés à chaque système de redistribution national. Ces gains sont annuels et s'expriment en pourcentage du revenu moyen annuel national**. Les courbes présentées pour chaque pays montrent ainsi les effets cumulés des prestations sociales et des transferts fiscaux mentionnés.

Le cas français est comparé à ceux de la Grande-Bretagne, de la Suède, de l'Allemagne et de l'Italie, ces pays relevant de systèmes d'État providence ayant des logiques de redistribution distinctes. La comparaison entre pays porte ici, non pas sur les niveaux des transferts en termes absolus, mais sur les profils des courbes. Ces derniers donnent en effet des informations précieuses sur la logique des systèmes de redistribution nationaux.

L'analyse comparée des graphiques obtenus permet de mettre en évidence **plusieurs points communs à tous les pays**. Aucun des graphiques ne comporte de valeurs négatives ce qui signifie que tout individu avec deux enfants, qu'il soit célibataire ou en couple, est davantage aidé par le système de redistribution qu'un individu n'ayant aucun enfant. **Un mécanisme de redistribution horizontale est donc observable dans tous les pays, au bénéfice des familles avec enfants**. Plus précisément, selon qu'il s'agit de célibataire, de couple monoactif ou de couple biactif, ce mécanisme de redistribution joue davantage en faveur des célibataires avec enfants, puis des couples monoactifs avec enfants – avec des différences parfois minimes entre couples monoactifs et couples biactifs. Un second point commun concerne le soutien accordé aux plus pauvres. **Globalement, tous les systèmes de redistribution garantissent un transfert vers les ménages les plus défavorisés**. C'est ensuite le niveau de ce transfert qui varie, parfois fortement, entre les pays : par exemple, les célibataires ayant deux enfants et disposant d'un revenu inférieur à 20 % du revenu moyen ont un gain annuel (par rapport à ceux qui n'en ont pas) s'élevant à 27 % du revenu moyen national pour la Grande-Bretagne, 16 % pour la France, 14 % pour l'Allemagne, 13 % pour la Suède et 10 % pour l'Italie.

Au-delà de ces points communs, les profils des courbes sont distincts.

La Grande-Bretagne et la Suède présentent des profils très comparables : la courbe est globalement décroissante et caractérisée par deux paliers, le premier étant de niveau plus élevé que le second. Cependant, au-delà de cette proximité des profils, des différences subsistent, renvoyant à deux logiques distinctes.

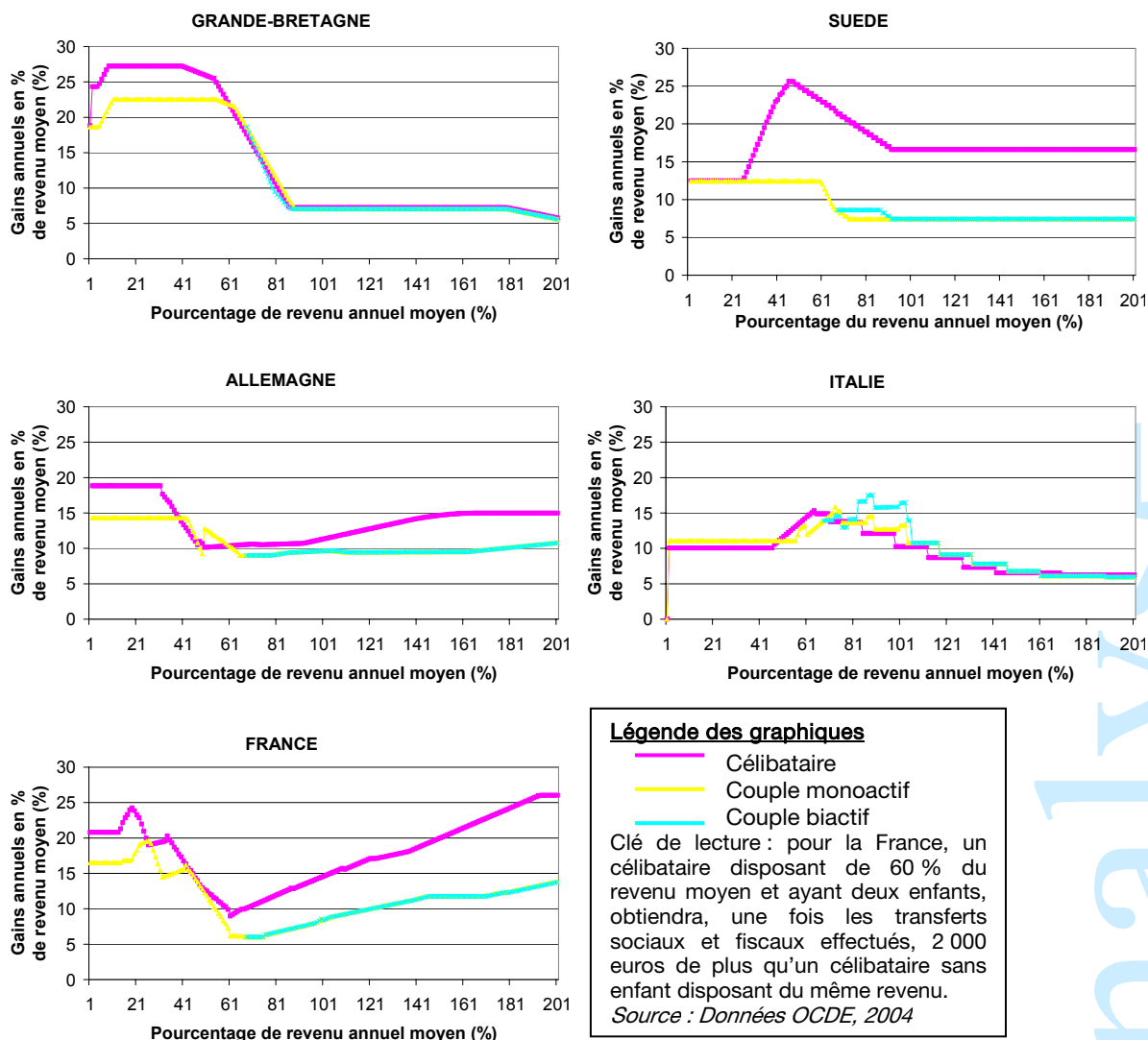
⁵ Par exemple, Louis Chauvel définit les classes moyennes comme étant les groupes sociaux disposant d'un revenu compris entre 50 % et 200 % du revenu médian : Chauvel L. (2006), *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil. Utilisant un intervalle plus restreint – entre 75 % et 125 % –, les travaux du Luxembourg Income Study s'appuient aussi sur le revenu médian pour définir les classes moyennes : Pressman S., (2006), « The Decline of the Middle Class : An International Perspective », Luxembourg Income Study, *Working Paper*, n° 280.

⁶ De manière plus générale, sur les différents critères utilisés pour définir les classes moyennes, voir : Gimbert V. et Rohmer A., (2007), « Les classes moyennes en quête de définition », *La Note de veille*, n° 54, Centre d'analyse stratégique, 16 avril.

⁷ Voir sur ce point la dernière partie de cette note d'analyse où une distinction au sein de la catégorie classes moyennes est proposée.

⁸ À titre d'illustration, la fourchette choisie pour définir les classes moyennes (50 % à 200 % du revenu moyen) regroupe pour la France entre 70 % et 80 % de la population (soit l'intervalle D1-D9), ce qui renvoie bien à une définition large des classes moyennes, voir *La Note de veille*, n° 54, *op. cit.* Ce résultat est obtenu en croisant les données de l'INSEE sur le revenu disponible en 2004 par décile et les données de l'OCDE d'après lesquelles 50 % et 200 % de revenu moyen correspondent à un revenu moyen annuel respectivement de 11 543 euros et de 46 174 euros en France, voir : *Les revenus et le patrimoine des ménages* (2006), INSEE, p. 65.

Gains liés au fait d'avoir deux enfants plutôt qu'aucun, obtenus grâce au système socio-fiscal
Gains annuels, exprimés en pourcentage du revenu moyen national, données OCDE, 2004



Pour la Grande-Bretagne, le premier palier représente un niveau de gains élevé pour les ménages ayant des revenus compris entre 1 % et 55 % du revenu moyen (environ 27 % pour les célibataires, 23 % pour les couples). Le second palier se situe à un niveau beaucoup plus bas (environ 7 % pour les trois profils de ménages) et correspond aux ménages disposant de plus de 85 % du revenu moyen. Entre les deux, se trouvent les ménages ayant entre 55 % et 85 % du revenu moyen qui subissent un effet de seuil et voient leurs gains décroître fortement. Ainsi, la redistribution verticale est très marquée en Grande-Bretagne – en particulier pour les célibataires –, la différence de niveaux entre paliers étant particulièrement importante.

La Suède présente des graphiques globalement plats, des mécanismes de redistribution verticale apparaissant de manière beaucoup moins nette. Deux profils de ménages sont à distinguer : les célibataires et les couples. Le premier palier (représentant des gains d'environ 13 % de revenu moyen) concerne les célibataires ayant un revenu inférieur à 22 % du revenu moyen, et les couples ayant un revenu inférieur à 60 % du revenu moyen. La situation des célibataires semble particulière : lorsque leurs revenus sont compris entre 25 % et 50 % du revenu moyen, les gains croissent fortement ; pour des revenus compris entre 50 % et 80 %, les gains décroissent pour atteindre un palier. Pour les couples, le second palier est atteint lorsque leurs revenus sont supérieurs à 80 % du revenu moyen. Les gains associés à ce second palier sont plus élevés pour les célibataires que pour les couples, même si l'écart maximal de gains – selon le niveau de revenu et selon le profil de ménages – est de 10 points (contre 20 points d'écart maximal de gains pour la Grande-Bretagne). Les gains obtenus par le système de transferts par les ménages ayant deux enfants sont très peu variables en fonction du revenu en Suède, illustrant ainsi la logique universaliste du modèle suédois de redistribution.

La situation française est caractérisée *grosso modo* par une courbe dite « en U » au sens où les gains les plus importants liés au fait d'avoir deux enfants concernent les ménages les plus pauvres et les ménages les plus aisés, des gains plus faibles étant attribués aux groupes se situant au cœur de la distribution. Le graphique montre en effet que pour les ménages ayant plus de 40 % du revenu moyen, les gains liés à l'existence de deux enfants diminuent, atteignent un seuil minimal lorsque les revenus des ménages sont compris entre 60 % et 80 % du revenu moyen ; les gains augmentent alors, jusqu'à atteindre pratiquement le même niveau que pour les plus pauvres lorsque les revenus atteignent 200 % du

revenu moyen. Cette seconde branche du « U » est encore plus marquée et croît plus rapidement chez les célibataires, dépassant les gains obtenus par les plus pauvres à partir de 160 % du revenu moyen. Les ménages disposant de revenus compris entre 60 % et 80 % du revenu moyen ont des gains au moins deux fois moins importants que les plus pauvres (pour ces célibataires, les gains minimaux sont 2,5 fois moins élevés que ceux des célibataires disposant de 200 % du revenu moyen). Les mécanismes de redistribution français reposent ainsi sur une logique verticale quasiment inversée : les ménages ayant les revenus les plus élevés de la fourchette choisie ici – et notamment les célibataires – sont les plus grands bénéficiaires.

L'Allemagne se caractérise par une situation différente selon que les ménages sont célibataires ou en couple.

Pour les célibataires, la courbe de gains est très similaire à la courbe en « U » française : les célibataires disposant d'un revenu compris entre 40 % et 90 % du revenu moyen sont ceux pour qui les gains sont les plus faibles (même si ces gains minimaux, situés à près de 10 % du revenu moyen, restent parmi les plus élevés comparés aux autres pays). Toutefois, la seconde branche du « U » reste à un niveau inférieur à la première ce qui signifie qu'un mécanisme de redistribution opère, à la faveur des célibataires les plus pauvres. Pour les couples, le graphique se rapproche de la situation de la Grande-Bretagne : le second palier de gains est à un niveau inférieur (avec une différence de gains de 5 points par rapport au premier palier situé juste en dessous des 15 % de revenu moyen) et concerne les ménages disposant de plus de 60 % de revenu moyen.

L'Italie présente des courbes globalement plates quel que soit le profil de ménages, avec des variations pour les ménages disposant entre 50 % et 120 % de revenu annuel moyen. Il apparaît pour eux une légère courbe en « U » inversée au sens où ces groupes sont ceux qui retirent les gains les plus élevés (entre 15 % et 17 % du revenu annuel selon le profil de ménages, à l'avantage des couples biactifs). Cela constitue une spécificité du cas italien comparé aux autres pays étudiés. Les mécanismes de redistribution restent toutefois de faible ampleur, le modèle italien relevant plutôt d'une conception de l'intervention sociale souvent qualifiée de « résiduelle ».

La situation relative des classes moyennes françaises en perspective

À partir de ces différentes données, que peut-on dire de la situation des classes moyennes en France, comparée à celle des quatre autres pays ?

Un point commun à tous les pays mérite d'être souligné : les inflexions des courbes de gains liés au fait d'avoir deux enfants concernent à chaque fois les groupes intermédiaires. Plus précisément, ces points d'inflexion se dessinent pour les ménages situés dans l'intervalle compris entre 50 % et 120 % de revenu moyen. Soulignant toute la pertinence d'une étude centrée sur les effets des transferts sur la situation des classes moyennes, ce constat invite à distinguer nettement deux groupes au sein de cette catégorie. Les classes moyennes dites « inférieures » regrouperaient les ménages disposant de 50 % à 120 % du revenu moyen et les classes moyennes dites « supérieures » rassembleraient les ménages disposant de 120 % à 200 % du revenu moyen. La situation contrastée de ces deux groupes justifie la mobilisation de cette distinction.

En reprenant cette distinction, des différences apparaissent très nettement entre les pays étudiés. Dans les systèmes britannique et suédois, une redistribution s'opère nettement des classes moyennes supérieures vers les groupes les moins favorisés et vers une partie seulement des classes moyennes inférieures, l'autre partie subissant un effet de seuil. Dans les cas allemand et surtout français, les classes moyennes inférieures ayant deux enfants se trouvent au creux du « U » et sont donc les plus défavorisées par les systèmes de transferts ; au contraire, les classes moyennes supérieures sont plutôt bénéficiaires, voire les plus bénéficiaires en France. À l'opposé, l'Italie présente un cas spécifique où les plus grands bénéfices du système reviennent aux classes moyennes inférieures, puis aux groupes les moins favorisés.

Introduire la distinction entre classes moyennes inférieures et classes moyennes supérieures apparaît comme une nécessité pour qui souhaite mesurer précisément les conséquences des transferts sociaux et fiscaux sur la situation des « classes moyennes ». En effet, dans tous les pays, la situation de ces deux groupes est distincte, ce constat étant en particulier net pour la France.

L'analyse convient toutefois d'être nuancée puisqu'elle repose uniquement sur les effets des transferts sociaux et fiscaux. Or, pour mieux appréhender la situation des classes moyennes, il conviendrait d'élargir l'analyse, au moins dans deux principales directions. D'une part, il serait pertinent d'intégrer dans le revenu disponible la variable « patrimoine », celle-ci étant une variable cruciale de différenciation sociale⁹. D'autre part, les effets d'autres politiques publiques devraient être pris en compte afin de mieux évaluer la situation des classes moyennes. Certaines des politiques publiques, à destination de tous, peuvent parfois concerner davantage ces groupes sociaux¹⁰. Les dépenses socialisées (transports publics, systèmes éducatifs, de santé, etc.) devraient ainsi être considérées, même si leurs effets sont moins facilement mesurables et plus diffus. Le colloque « Classes moyennes et politiques publiques » organisé par le Centre d'analyse stratégique, qui se déroulera le 10 décembre 2007 au Sénat, à Paris, tentera de prendre en considération ces différentes dimensions afin d'appréhender de façon plus précise la situation des classes moyennes en France, à l'aune de comparaisons internationales.

> Virginie Gimbert, Département Questions sociales

⁹ Voir par exemple les travaux de l'économiste Thomas Piketty : Piketty T. (2001), *Les hauts revenus en France au XX^e siècle. Inégalités et redistributions (1901-1998)*, Paris, Grasset.

¹⁰ On peut par exemple supposer que les enfants de ces groupes sociaux bénéficient davantage des systèmes d'enseignement gratuits – notamment au niveau universitaire – que ceux des groupes sociaux les moins favorisés.

BRÈVES

Union européenne

> LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES NE SONT PAS OUBLIÉES PAR L'EUROPE

L'Union européenne compte sept régions ultrapériphériques (RUP) : la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et la Martinique (France) ; les Açores et Madère (Portugal) ; les Iles Canaries (Espagne). Le statut particulier de ces régions est défini par l'article 299 § 2 du traité CE, qui mentionne les handicaps auxquels elles sont confrontées : l'éloignement, l'insularité, la faible superficie, les spécificités climatiques et la dépendance économique vis-à-vis de certains produits. Dans une communication d'une quinzaine de pages intitulée *Évolution et bilan de la stratégie pour les régions ultrapériphériques* et adoptée le 12 septembre dernier, la Commission européenne dresse un bilan mitigé des actions menées depuis 2004, date de la dernière communication sur le sujet, et propose un certain nombre de mesures pour la période 2007-2013. Relatives à des thèmes aussi divers que le développement économique, le changement climatique, l'agriculture, l'évolution démographique, les flux migratoires ou la politique maritime de l'Union, **ces propositions ont pour but de mieux associer les RUP à la Stratégie de Lisbonne**. Parmi ces propositions, on peut citer la création de centres d'excellence en matière de recherche et d'innovation, l'amélioration des liaisons maritimes entre les RUP et les pays tiers voisins, le renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables, l'adaptation des qualifications des travailleurs ou le soutien au développement des technologies modernes de surveillance des frontières.

http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm

> O. R.

> L'APRÈS-CONFÉRENCE INTERGOUVERNEMENTALE A-T-IL DEJA COMMENCÉ ?

Intervenant le 17 septembre dans le cadre de la conférence du parti libéral-démocrate britannique, José Barroso a incité les autorités britanniques à soutenir le traité modificatif. Le président de la Commission européenne s'est, à cet effet, référé à l'« Europe des résultats », laquelle se construit sur un « pragmatisme » *a priori* cher aux Britanniques et met surtout l'accent sur les court et moyen termes. Selon lui, cette Europe des résultats, relativement circonscrite (relance de la Stratégie de Lisbonne, préparation du « paquet » énergétique, réduction des coûts de téléphonie mobile, etc.), fonctionne et devrait donc rester au cœur des orientations suivies par la Commission jusqu'à la fin de sa mandature (novembre 2009). Quelques jours auparavant, José Barroso avait pourtant demandé au Collège des Commissaires réuni en séminaire informel à Beloeil (Belgique) de privilégier le long terme dans l'approche – « sans tabous » – des politiques futures de l'Union. Preuve que **la Commission européenne n'a pas renoncé à se positionner comme force de proposition** pour l'après-CIG.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/07/541&format=HTML&aged=0&language=EN&guilanguage=en>

> M.-C. M.

> INFLUENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PENDANT LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DE L'UE

C'est le 28 septembre prochain qu'EurActiv France, consortium de journalistes spécialistes des affaires européennes s'adressant aux professionnels, aux groupes d'intérêt et au grand public, clôturera la grande consultation lancée à la fin de l'été 2007 à destination de la société civile française (entreprises, syndicats, *think tanks*, ONG, associations représentatives des collectivités locales, etc.). À un an de la présidence de l'Union européenne que la France assumera au second semestre 2008, l'objectif est d'identifier les attentes françaises et de les relayer auprès des décideurs publics et du grand public. En cherchant à mieux articuler niveau national et niveau communautaire, il s'agit de mobiliser le plus grand nombre, aux côtés des administrations, en vue de ce qui devrait être l'ultime présidence tournante de l'histoire de l'Union. Se profile ici **la volonté de représentants de la société civile de peser, voire**

d'orienter plus nettement l'agenda politique qui sera porté par la France, et qui a déjà été esquissé dans ses grandes lignes (énergie, environnement, immigration) par le président de la République. Toutes les contributions feront l'objet d'une diffusion large par le biais du site Internet euractiv.fr. Les conclusions qui en seront tirées seront présentées et débattues, en décembre 2007, lors d'une conférence publique organisée par EurActiv France.

<http://www.euractiv.fr/la-france-et-lue/dossier/presidence-francaise-ue-2008-enquete-attentes-parties-prenantes>

> H. J.

International

> INSCRIRE LA MOBILISATION DES SALARIÉS SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE AU CŒUR DES STRATÉGIES DES ENTREPRISES

Selon l'étude du centre d'expertise Novethic sur la responsabilité sociétale et environnementale (RSE), la sensibilisation des salariés par des actions de formation aux enjeux de RSE ne tient pas une place importante dans la communication sur le développement durable des entreprises du CAC 40. Pour la moitié d'entre elles, la mobilisation des salariés sur le développement durable ne figure pas comme un objectif de leur stratégie de RSE. Surtout, la majorité des actions de formation ont un périmètre limité (une unité, une zone géographique) et n'ont pas vocation à recouvrir l'ensemble du champ de la RSE mais se concentrent sur une ou plusieurs thématiques spécifiques (diversité et gestion des risques sous l'angle du respect de normes éthiques et environnementales en particulier). Même si la montée en puissance des actions de sensibilisation vis-à-vis des parties prenantes externes (fournisseurs, clients, grand public) est encourageante, **Novethic insiste sur la nécessité d'impliquer l'ensemble des salariés dans le déploiement de ces stratégies – au-delà de l'encadrement et des départements spécialisés dans le développement durable.** L'intégration du développement durable dans les systèmes de management est présentée comme une clé du succès de la RSE. Novethic souligne par ailleurs l'émergence de bonnes pratiques à développer (diffusion de guides de bonnes pratiques, *e-learning*, campagnes de sensibilisation, concours internes, etc.).

http://www.novethic.fr/novethic/upload/etudes/CAC40_formation_RSE.pdf

> J. E.

Rapports, études

> VIVE « LE CLUB DES CLUBS » SELON LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

Dans un document de travail de septembre 2007, la Fondation pour l'innovation politique aborde la question de la rénovation de la « méthode communautaire ». On retiendra notamment, parmi les contributions à ce document, celle que cosignent l'économiste Michael Wohlgemuth (université de Fribourg) et la sociologue Clara Brandi (Institut universitaire européen de Florence). Les deux chercheurs jugent en effet obsolète ce qu'ils qualifient de « philosophie à taille unique d'intégration ». Pour la récuser, ils utilisent la théorie économique des « clubs », en vertu de laquelle des individus se regroupent volontairement pour réaliser un objectif commun. En l'appliquant à l'Union européenne ou « club UE », M. Wohlgemuth et C. Brandi plaident pour la constitution de différents « sous-clubs ». Devrait ainsi coexister un « club obligatoire » (recouvrant essentiellement le marché intérieur) pour tous les États membres, et des clubs facultatifs (comme la politique de l'eau) fonction des intérêts de chacun. La multiplication de tels clubs, par secteur, **serait plus efficace que l'harmonisation car elle réduirait les coûts d'intégration et de négociation politique** (en concernant des populations plus homogènes) **répondrait davantage aux préférences des citoyens, et permettrait aux États de corriger plus facilement certaines erreurs politiques.** Ceci s'accorderait davantage au fonctionnement d'une Europe des 27.

http://www.fondapol.org/v2/pdf/WP_Union_a_27.pdf

> M.-C. M.

> REGARDS CROISÉS SUR LES MUTATIONS RÉCENTES DES SERVICES PUBLICS

La deuxième livrée de la revue interdisciplinaire *Regards croisés sur l'économie* est consacrée aux diverses mutations qu'ont connues les services publics au cours du XX^e siècle, et, notamment, à celles caractérisant les services publics marchands français (Air France, France Télécom, etc.) ces trente dernières années. Ce numéro propose, à cet effet, une synthèse des débats théoriques entourant la question de la déréglementation des services publics, mais aussi une mise en perspective historique de leurs transformations. Il aborde, enfin, les enjeux juridiques que recèle la définition européenne des « services d'intérêt général ». On trouvera en particulier un article de F. Marty, où ce dernier entreprend d'évaluer l'« efficacité économique » d'un processus de privatisation à l'aune des théories du bien-être, du *public choice* et des contrats. L'auteur est ainsi d'avis que **les gains observés en termes d'efficacité tiennent certainement plus à l'existence d'une pression concurrentielle (éventuellement organisée par le régulateur) et à l'adoption de règles internes de *corporate governance*** (exigences strictes de reddition des comptes) qu'à la seule question de son contrôle par l'État ou par des actionnaires.

(Source : *Regards croisés sur l'économie*, n° 2, septembre 2007)

> P.-Y. C.

Rédacteurs des brèves : Pierre-Yves Cusset (DQS), Jean-Louis Dayan (DTEF), Jenny Eksl (DTEF), Hélène Jorry (DIS), Marie-Cécile Milliat (DIS), Olivier Renaudie (DIS)

Brèves

Les sujets d'analyse de la *Note de veille* des quatre derniers mois

- N° 61 – 4 juin 2007 – Quelle nouvelle donne pour les politiques agricoles ?
- N° 62 – 11 juin 2007 – À quoi sert la formation professionnelle continue ?
- N° 63 – 18 juin 2007 – Des pères et des mères « plus responsables », une réponse à la délinquance des mineurs ? Une perspective internationale
- N° 64 – 25 juin 2007 – « L'évaluation participative des choix technologiques » : aide à la décision dans le champ des nanotechnologies ?
- N° 65 – 2 juillet 2007 – Le statut de l'opposition : une perspective internationale
- N° 66 – 9 juillet 2007 – Les ressources de l'Union européenne : changement ou statu quo ?
- N° 67 – 16 juillet 2007 – Les avantages liés à l'ancienneté entravent-ils la mobilité des salariés ?
- N° 68 – 23 juillet 2007 – La politique de communication de l'Union Européenne : mission impossible ?
- N° 69 – 30 juillet 2007 – Pour un traitement européen de la question des sans-abri
- N° 70 – 25 août 2007 – Quelle est l'influence du capital-risque en France ?
- N° 71 – 3 septembre 2007 – Le débat public : un outil possible de préparation des réformes ?
- N° 72 – 10 septembre 2007 – Réduire la segmentation du marché du travail selon le genre et accroître les taux d'emploi féminin : à court terme, est-ce compatible ?
- N° 73 – 17 septembre 2007 – Contrôle des lieux d'enfermement : les enjeux internationaux

Directeur de la publication :
Philippe Mills, directeur général adjoint
Directeur éditorial :
Bruno Héroult, rapporteur général
Rédacteur en chef de la note de veille :
Jérôme Tournadre-Plancq, chargé de mission au Département Institutions et Société

Pour consulter les archives
de la Note de Veille
en version électronique :
[http://www.strategie.gouv.fr/
rubrique.php3?id_rubrique=12](http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12)

Centre d'analyse stratégique
18, rue de Martignac
75700 Paris cedex 07
Téléphone 01 42 75 61 00
Site Internet : www.strategie.gouv.fr

